

CÔDE DE TRANSPARENCE

POUR LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC

FEDERAL OBLIGATION COURT TERME ESG

JUIN 2022



Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public

Préambule

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. Les réponses apportées aux questions du code relèvent de l'unique responsabilité de la société de gestion Federal Finance Gestion.

Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code :

- améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toutes autres parties prenantes ;
- contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence

Les acronymes et définitions liés à l'ISR sont explicités dans le glossaire à la fin du document.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds Federal Obligations Court Terme ESG. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2000 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

C'est notre quatrième adhésion pour ce fonds qui couvre la période de janvier 2021 à mai 2022. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Federal Finance Gestion s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Le fonds Federal Obligations Court Terme ESG respecte l'ensemble des recommandations du Code

Sommaire

1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2.	Données générales sur la société de gestion	5
3.	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence	10
4.	Processus de gestion	16
5.	Contrôles ESG	19
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	19
7.	Glossaire	21

1. Liste des fonds concernés par le code de transparence

Nom du Fonds :					
Federal Obligation Court Terme ESG					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2021	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
Best in universe Exclusion Engagement	obligations et autres titres de créances libellés en euro	<p>Exclusion sectorielle : Armes Controversées</p> <p>Exclusion par dépassement de seuil d'exposition au CA : Armement OGM Nucléaire Extraction de charbon et de pétrole et gaz non conventionnels Producteur d'énergie à base de charbon</p> <p>Infraction aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies</p>	16.32M€	Label ISR	<ul style="list-style-type: none"> - DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Rapport d'impact ESG

A noter :

- Le fonds Federal Obligation Court Terme ESG est un fonds nourricier dont le fonds maître est la sicav Schelcher Short Term ESG

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Ce Code s'applique au fonds Federal Obligation Court Terme ESG, géré par Federal Finance Gestion :

FEDERAL FINANCE GESTION GESTION est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros sise au 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN 378 135 610 RCS Brest – www.federal-finance.fr – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Federal Finance Gestion définit l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme l'intégration des enjeux sociaux (capital humain et sociétal), environnementaux et de gouvernance aux décisions d'investissement, permettant d'allouer du capital aux émetteurs (entreprises, Etats, collectivités, etc.) qui intègrent ces enjeux à leur stratégie, organisation et produits.

En tant qu'investisseur engagé, Federal Finance Gestion a développé ses premiers fonds ISR au début des années 2000. Cet engagement à développer une offre d'investissement responsable s'inscrit dans la raison d'être définie par notre maison mère, le Crédit Mutuel ARKEA.

Acteur engagé sur les questions d'investissement socialement responsable, Federal Finance Gestion participe aux travaux de place à travers le comité technique Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion Financière (AFG).

Le fonds Federal Obligation Court Terme ESG géré par Federal Finance Gestion est un fonds nourricier du fonds Schelcher Short Term ESG depuis le 30/06/2021.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Federal Finance Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2009 et reconnaît que les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance sont susceptibles d'influer sur la performance à moyen et long terme des acteurs économiques.

L'intégration ESG est au cœur du processus d'investissement de Federal Finance Gestion. Elle s'appuie sur une équipe de recherche dédiée, combinant analystes financiers et analystes ESG. Notre approche propriétaire et nos outils dédiés permettent une analyse approfondie des émetteurs à contre-pied des analyses ESG mécaniques déshumanisées.

La conviction partagée de nos équipes est qu'une analyse à 360° des émetteurs, alliant analyse financière et ESG, permet d'appréhender au mieux l'ensemble des risques et opportunités des entreprises dans lesquelles nous investissons au service de la performance.

Allier analyse financière et ESG permet d'appréhender au mieux l'ensemble des risques et opportunités. En cohérence avec la vision d'Arkéa Investment Services, notre conviction est que la gestion des risques et opportunités des entreprises passe notamment par une bonne gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Notre approche responsable vise à garantir que nos fonds n'investissent pas dans les entreprises ayant des pratiques condamnables au regard des normes, éthiques ou légales, internationalement reconnues (Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées, exposition au charbon, aux énergies fossiles non conventionnelles).

La méthodologie d'intégration des critères ESG repose sur la logique Best in class qui vise à sélectionner les émetteurs les plus avancés sur les thèmes ESG au sein de leurs secteurs d'activité. Les émetteurs sont ainsi classés sur échelle allant de A pour les sociétés les plus respectueuses des valeurs de l'ESG à E pour celles dans lesquelles les enjeux extra financiers sont encore peu abordés. Federal Finance Gestion repose ses analyses sur une multitude de sources, ayant recours à des services de recherches externes tels que les agences de notation ou encore les rapports d'ONG ou des sociétés de courtage.

Le vote aux assemblées générales constitue un moyen de défense des intérêts des actionnaires et des souscripteurs sur le long terme. L'exercice des droits de vote fait partie du processus de gestion de Federal Finance Gestion dans le respect des exigences réglementaires et des règles déontologiques de la profession. La politique de vote intègre également le soutien aux résolutions d'actionnaires concernant les impacts sociaux et environnementaux. La politique de vote et le rapport annuel d'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur. A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaboratif doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel. La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Cette démarche globale d'investisseur responsable est aussi soutenue par le Comité ESG créé au sein d'Arkéa Investment Services et qui permet d'assurer la cohérence des stratégies ESG. Au-delà de la coordination, il est aussi un lieu d'échange des pratiques afin que chaque société de gestion de portefeuille puisse s'inspirer des meilleures initiatives. Il permet de mener des projets en commun (formation des salariés aux enjeux ESG, déploiement d'une méthodologie d'évaluation des risques climatiques).

Le fonds maître Schelcher Short Term est géré par la société de gestion Schelcher Prince Gestion a également formalisé sa démarche d'investisseur responsable et a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) en 2018. L'application de critères sur les piliers Environnement,

Social et Gouvernance est pleinement intégrée dans la gestion financière, et plus précisément dans les processus d'analyse et les décisions d'investissement.

Cette voie dans laquelle nous nous sommes engagés nous a permis de forger collectivement notre conviction : la performance s'appréhende globalement, c'est-à-dire sous l'angle financier et extra financier.

Cette démarche globale d'investisseur responsable se traduit par la mise en place de politiques dédiées. Ainsi, Schelcher Prince Gestion a formalisé une politique d'engagement. Nous sommes convaincus que ce dispositif est fondamental dans la mise en œuvre d'une démarche ESG. Sensibiliser les sociétés aux enjeux ESG et les inciter à adopter de meilleures pratiques par un dialogue constructif s'inscrit pleinement dans notre rôle d'investisseur responsable.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Notre référentiel d'analyse propriétaire (QUEST, soit « Quantitative ESG Scoring Tool ») qui recense plus de 13000 émetteurs repose sur la logique Best in Class, visant à sélectionner les émetteurs les plus avancés sur les enjeux ESG les plus matériels au sein de leurs secteurs d'activité.

Une pondération différenciée de 20 critères est appliquée, reprenant les enjeux ESG matériels de chaque secteur. Notons que ces 20 critères sont activés ou désactivés selon leur matérialité pour un secteur donné. A titre d'illustration, 14 critères sont activés pour le secteur agroalimentaire contre seulement 6 pour celui des médias.

Suite aux analyses qualitatives réalisées par l'équipe ESG, les notations de certains piliers peuvent être amendées, lorsque celles-ci leurs paraissent éloignées des niveaux de performance constatées ou lorsque les sociétés concernées ne sont pas couvertes par les agences de notation ESG.

Les enjeux ESG ont des impacts, positifs ou négatifs, majeurs pour les entreprises. La prise en compte des risques ESG mais aussi des opportunités extra-financières est fondamentale dans notre métier.

L'évaluation des risques et opportunités ESG fait partie de la principale mission des analystes ESG. L'analyste étudie chaque émetteur sous l'angle ESG. Dans sa conclusion, il émet un avis selon l'échelle suivante : Risque faible / Risque modéré / Risque élevé / Opportunité

Une attention particulière est portée sur la Gouvernance des émetteurs. En effet, celle-ci irrigue les politiques et pratiques des entreprises sur les questions environnementales et sociales.

Focus sur les risques/opportunités liés au changement climatique

En tant que société de gestion, nous sommes confrontés à la pression croissante des régulateurs, de la société civile et de nos clients quant à notre contribution positive et/ou négative à la lutte contre le réchauffement climatique par le choix de nos investissements et la façon dont nous les accompagnons. Conscient de la matérialité des risques et opportunités liés au climat, nous avons mené, auprès de l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion, une campagne de sensibilisation et de formation sur le changement climatique.

Les risques et opportunités liés au changement climatique font partie intégrante de notre référentiel d'analyse ESG.

Concernant les entreprises, les sujets relatifs au changement climatique sont traités selon une approche cycle de vie puisque deux critères permettent de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur (émissions de gaz à effets de serre liés à ses produits mais également à son processus de production).

Selon le secteur d'activité étudié, les indicateurs activés liés au climat peuvent porter sur la stratégie déployée par l'entité en matière de lutte contre le changement climatique, la portée de cette stratégie (globale / isolée), les moyens concrets mis en place pour lutter contre le changement climatique, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Tonnes équivalent CO2 rapportée à un indicateur économique (ex. émissions de CO2/chiffre d'affaires), le recours aux énergies renouvelables, le déploiement de solutions pro climat...

Concernant les émetteurs Souverains, les indicateurs activés intègrent des données telles que les consommations d'énergie du pays, ses émissions de gaz à effet de serre en équivalent Tonnes CO2, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Au sein de la société de gestion, plusieurs équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement responsable et un comité de Gouvernance ESG a été mis en place au premier trimestre 2022 (lieu de présentation, d'échange et de validation des méthodologies relatives aux calculs d'indicateurs extra-financiers, aux bases de données utilisées).

Federal Finance Gestion dispose de sa propre équipe Recherche ESG qui se consacre exclusivement à ces questions. Composée de 5 ETP, cette équipe réalise les analyses ESG des sociétés et est en charge du traitement des informations ESG, de leur diffusion et compréhension. Présente au sein de la salle des marchés, cette équipe favorise la prise en compte des questions ESG dans la gestion des fonds et mandats.

L'équipe Recherche ESG traite en étroite collaboration avec les analystes crédit afin de mettre à disposition de l'ensemble des gérants des analyses combinant financier et ESG. Dans une volonté forte d'intégration ESG, ce sont finalement toutes les équipes de gestion et d'analyse qui s'impliquent dans la diffusion et l'utilisation des informations extra-financières.

Les équipes Maîtrise des Risques et de Conformité assurent le suivi ex-post des performances extra-financières des fonds et la matérialisation de la stratégie extra-financière de la société de gestion.

Enfin, l'activité d'investissement responsable est également diffusée au niveau stratégique de l'organisation par la création du Comité Gouvernance ESG au sein d'Arkéa Investment Services. Ce comité regroupe les différentes sociétés de gestion de l'Archipel et vise à promouvoir le partage des bonnes pratiques en matière d'investissement responsable ainsi que la conduite de projet commun, notamment sur les données et la réglementation.

Précision qu'afin de mutualiser les activités d'analyse ESG entre deux entités appartenant à un même groupe, les sociétés de gestion Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion ont souhaité une mise à disposition partielle des analystes ESG de Federal Finance Gestion vers Schelcher Prince Gestion.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

L'équipe Recherche ESG compte 5 analystes à temps plein. Chez Federal Finance Gestion, pas moins de 18 gérants investissent dans un cadre ISR ou ESG (fonds articles 8 et 9).

Schelcher Prince Gestion bénéficie de la mise à disposition partielle des 5 analystes ESG de la société sœur Federal Finance Gestion avec qui une convention de mise à disposition a été signée. Chez Schelcher Prince Gestion, 9 gérants investissent dans un cadre ISR ou ESG.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

<u>Initiatives généralistes</u>	<u>Initiatives environnement/climat</u>	<u>Initiatives sociales</u>
PRI - Principles For Responsible Investment AFG (comité technique Investissement Responsable)	CDP- Carbon Disclosure Project (carbone, forêt, eau) Global Investor Statement on Climate Change Climate Action 100+ Appel de Paris Finance for Biodiversity Pledge	Investor Statement Calling on Companies to Improve Performance on the Corporate Human Rights Benchmark

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31/12/2021, les encours ISR de Federal Finance Gestion s'élevaient à 9 182 millions d'euros. La gamme est composée de fonds monétaires, obligataires et actions.

A la même date, l'encours des fonds en intégration ESG s'élevait à 11667 millions d'euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au **31/12/2021**, les encours ISR représentaient **59,16%** du total des actifs sous gestion.

A la même date, l'ensemble des encours ISR et ESG représentaient 75,2% des encours totaux.

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds ISR ouverts au public et gérés par Federal Finance Gestion sont :

- Federal Ethi-Patrimoine ;

- AIS Mandarine Entrepreneurs;
- AIS Mandarine Active ;
- AIS Mandarine Opportunités;
- Federal Euro Aggregate 3-5 ESG;
- Federal Optimal Plus ESG;
- Federal Support Court Terme ESG;
- Federal Support Monétaire ESG
- Federal Transition Emploi
- Federal Obligations Court Terme ESG
- Federal Optimal Gestion Privée ESG

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Par la prise en compte des critères ESG, l'objectif de Federal Finance Gestion est d'allouer du capital aux émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les fonds appliquent une approche de type « Best-in-Class » qui consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur d'activité, les entreprises présentant les meilleures performances ESG par rapport à leurs comparables sectoriels. Cela permet notamment de faire émerger les meilleures pratiques et d'amener l'ensemble des sociétés à s'inscrire dans une démarche de progrès.

Pour l'investisseur, l'intégration des critères ESG est une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme : risques financiers, réglementaires, de réputation, etc. Cela permet d'exercer pleinement sa responsabilité.

Schelcher Prince Gestion est convaincu que cette approche, qui permet une vision à 360° degrés des entreprises, apporte un éclairage complémentaire à l'analyse financière des émetteurs. Elle permet ainsi d'identifier les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable et, in fine, de favoriser la création de valeur.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse extra-financière est confiée aux analystes de l'équipe Recherche ESG de Federal Finance Gestion, mis à disposition de Schelcher Prince Gestion. L'équipe s'appuie sur les services de recherches externes de Sustainalytics, Thomson Reuters Eikon, EthiFinance, Trucost et ISS pour la partie concernant les droits de vote.

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le fonds Federal Obligations Court Terme étant un fonds nourricier du fonds maître Schelcher Short Term ESG, nous décrivons ci-dessous la prise en compte des critères ESG dans le fonds maître.

Pour les émetteurs Entreprises

● **Critères utilisés dans le filtre Responsable**

Les critères pris en compte dans le cadre du filtre d'analyse responsable sont décrits ci-dessous :

○ **Respect des normes internationales**

Ces normes internationales sont inspirées de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention de l'ONU contre la corruption. Elles sont déclinées en 10 principes regroupés en 4 catégories, édictés par le Pacte Mondial (ou Global Compact) des Nations Unies. Nous considérons qu'un investisseur responsable se doit de s'assurer, a minima, du respect de ces normes pour les sociétés investies.

Toute société contrevenant à l'un au moins de ces principes est exclue de l'univers d'investissement.

○ **Mines antipersonnel et bombes à sous munition**

Ces armes, ne respectant pas les principes du Droit International Humanitaire, sont controversées. Les conventions d'Oslo et d'Ottawa, toutes deux ratifiées par la France, en interdisent la conception, la fabrication, la commercialisation ou le stockage. La loi française interdit tout financement des acteurs impliqués.

Toute société contrevenant à l'un au moins de ces principes est exclue de l'univers d'investissement.

○ **Emetteurs impliqués dans le charbon**

Schelcher Prince Gestion s'interdit d'investir dans les entreprises impliquées dans le charbon. Face à l'enjeu climatique, le sujet du charbon fait l'objet d'une attention renforcée et d'une contrainte plus forte. De nouveaux seuils plus stricts ont ainsi été définis à compter de janvier 2021. Ainsi, sont interdits les nouveaux investissements dans les entreprises :

- qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales) ou
- qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
- qui ont une production de charbon physique > 10m tonnes
- qui ont des capacités installées de production d'électricité > 5 GWh
- qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon
- qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.

○ **Emetteurs impliqués dans les Energies Fossiles non conventionnelles**

Une politique relative aux Energies Fossiles est également appliquée depuis janvier 2022 :

- Interdiction des financements/investissements aux acteurs dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 30% de la production annuelle d'énergies fossiles.
- Interdiction de tout investissement direct dans un projet dédié aux énergies fossiles non conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation.

- **Critères utilisés dans l'Analyse de Performance ESG**

Les critères d'investissement du fonds reposent sur l'analyse de trois grands enjeux extra-financiers en lien direct avec les enjeux de développement durable : Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G).

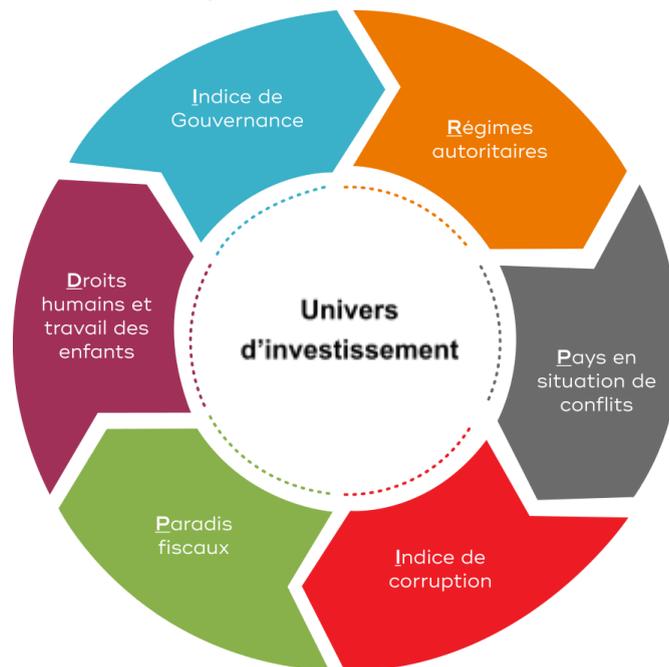
La méthodologie de notation repose sur la logique Best in class. Partant du constat que les enjeux extra financiers diffèrent d'un secteur d'activité à un autre, chaque indicateur est appréhendé de façon différente selon les secteurs d'activité des émetteurs. Une pondération différenciée de 20 critères est appliquée, reprenant les enjeux ESG matériels de chaque secteur. Notons que ces 20 critères sont activés ou désactivés selon leur matérialité pour un secteur donné. L'approche sectorielle permet dès lors de comparer les performances relatives des acteurs d'un même secteur, comparaison fondée sur des indicateurs homogènes.

Ainsi, les émetteurs sont notés sur chacun des indicateurs analysés (note allant de 0 à 20) et la note de chaque critère est obtenue par la moyenne de ceux-ci. La performance extra financière d'un émetteur sera alors traduite par un score, moyenne pondérée des critères étudiés. Ces pondérations diffèrent selon le secteur d'activité de l'émetteur et reflètent l'importance relative (la matérialité) de ces critères. Les émetteurs d'un même secteur sont alors ventilés sur une échelle allant de A à E, A étant la note ESG attribuée aux meilleurs acteurs, la note E qualifiant les plus mauvais.

Cette approche a pour avantage, outre sa cohérence, de définir un univers d'investissement composé des meilleurs émetteurs de chaque secteur d'activité et permet à la gestion d'investir dans chacun d'eux.

Pour les émetteurs Etats :

- **Critères utilisés dans le filtre Responsable**



Sont exclus de l'univers d'investissement, les Etats ne garantissant pas une performance minimale sur les six thématiques fondamentales précisées ci-dessus.

- **Critères utilisés dans l'Analyse de Performance ESG**

Les critères d'investissement du fonds reposent sur l'analyse de trois grands enjeux extra-financiers en lien direct avec les enjeux de développement durable des Etats : Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G).

Les Etats sont notés sur une cinquantaine d'indicateurs (note allant de 0 à 20). La moyenne pondérée de ces indicateurs permet d'obtenir la note de chaque critère d'analyse. La performance extra financière d'un émetteur sera alors traduite par un score, moyenne pondérée des critères étudiés, sur chacun des piliers Environnement, Social et Gouvernance. Les pondérations des trois piliers diffèrent selon le niveau d'activité économique de chaque Etat afin de refléter l'importance relative (la matérialité) de ces critères.

Les émetteurs d'un même secteur sont alors ventilés sur une échelle allant de A à E, A étant la note ISR attribuée aux meilleurs acteurs, la note E qualifiant les plus mauvais.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le fonds Federal Obligations Court Terme étant un fonds nourricier du fonds maître Schelcher Short Term ESG, nous décrivons ci-dessous la prise en compte des principes et critères liés aux changements climatiques dans le fonds maître.

Les éléments liés au changement climatique sont intégrés à l'analyse extra-financière dans le critère environnemental intitulé « Stratégie climat » (cf. question 2.4).

La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille est publiée dans le reporting d'impact ESG du fonds. Bien qu'elle ne résume pas à elle seule l'impact du fonds en matière de lutte contre le changement climatique, l'empreinte carbone est un élément de mesure utile qui permet aux porteurs de parts de connaître les émissions dont ils sont responsables.

Schelcher Prince Gestion travaille actuellement à la définition d'une politique Climat.

La première étape, déjà mise en œuvre, a consisté en l'élaboration d'une politique d'exclusion des entreprises active dans le domaine du charbon. Schelcher Prince Gestion s'interdit les nouveaux investissements dans les entreprises :

- qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales)
- qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon.

Une étape complémentaire a été mise en œuvre : à compter du 1er janvier 2022, Schelcher Prince Gestion s'interdit les nouveaux investissements dans les entreprises impliquées dans les énergies fossiles, selon les principes suivants : interdiction des financements/investissements des acteurs dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 30% de la production annuelle d'énergies fossiles et interdiction de tout investissement direct dans un projet dédié aux énergies fossiles non conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Le fonds Federal Obligations Court Terme étant un fonds nourricier du fonds maître Schelcher Short Term ESG, nous décrivons ci-dessous la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs dans le fonds maître.

L'analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des émetteurs combine deux approches :

- Approche d'exclusion via l'application du filtre Responsable présenté ci-dessus
- Approche de sélection via la notation extra-financière des émetteurs
-

En raison de l'étendue de l'univers de recherche, la Recherche ESG sous-traite la collecte des données ESG à la société Sustainalytics. Ces données sont ensuite traitées et analysées via un modèle propriétaire développé par la société de gestion.

Les critères de notation sont issus des « Material ESG Issues » de Sustainalytics activés selon leur pertinence pour l'émetteur. Ainsi l'approche est basée sur la matérialité des enjeux pour les émetteurs et sur une pondération des critères ESG différenciée pour chaque secteur.

Deux méthodologies coexistent :

- l'une (modèle avancé, ou univers « Comprehensive ») portant sur les grandes capitalisations des marchés développés et émergents et les moyennes capitalisations des marchés développés,
- L'autre (modèle simplifié, ou univers « Core ») portant sur les moyennes capitalisations de marchés émergents et les petites capitalisations tous marchés confondus.

Une approche mathématique distincte est appliquée à chacune de ces deux méthodologies.

L'analyse ESG repose sur l'évaluation de chaque critère dont le score est noté entre 0 et 20, fonction de la performance relative de l'entreprise au sein du secteur d'activité.

La note de chaque critère (E, S, ou G) est obtenue par le calcul d'une moyenne pondérée des indicateurs le composant. Les pondérations varient selon le secteur d'activité.

Le score final de l'entreprise correspond à la moyenne pondérée des critères E, S et G.

Ce score est traduit en note ESG qui reflète la performance extra financière relative de chaque acteur d'un même secteur d'activité. Ce rating varie de A à E, le rating A étant attribué aux meilleurs acteurs, le rating E aux moins bons.

L'analyse ESG des Etats

Le modèle d'évaluation couvre 39 pays : les 35 pays membres de l'OCDE ainsi que les 4 BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine).

L'analyse ESG des Etats reprend la même construction méthodologique que celle des entreprises. Toutefois, les critères du filtre « Responsable » sont adaptés aux spécificités des émetteurs Etats. Il en va de même des critères retenus pour l'approche Best in Class.

Le rating des Etats est obtenu par l'utilisation d'un modèle propriétaire dédié développé par Federal Finance Gestion. Ce modèle est alimenté par des données collectées auprès d'agences internationales (Banque Mondiale, OCDE, Nations Unies,...) ou d'ONG (Transparency International, Reporters sans frontières, Freedom House,...).

La note de chaque critère (E, S, ou G) est obtenue par le calcul d'une moyenne pondérée des indicateurs le composant.

Le score final de l'émetteur souverain correspond à la moyenne pondérée des critères E, S et G. Ce score est traduit en rating ISR, variant de A à E, le rating A étant attribué aux meilleurs acteurs, le rating E aux moins bons.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

La mise à jour du rating des entreprises est effectuée sur une base mensuelle.

Entre deux mises à jour, l'équipe Recherche ESG assure une veille active sur les événements de nature à modifier l'évaluation des sociétés. Il peut s'agir d'accidents industriels, de modification de la gouvernance, de controverse ou tout autre fait de nature à impacter le rating ESG de l'entreprise.

La société de gestion s'appuie sur l'outil de suivi des controverses de Sustainalytics permettant d'identifier les émetteurs controversés. Ainsi l'analyse ESG est complétée par une prise en compte des controverses en fonction de leur sévérité, de leur récurrence, mais aussi à la lumière de la réponse apportée par l'émetteur. Les notations ESG sont impactées par les controverses négatives. Selon leur ampleur, les controverses peuvent entraîner le gel ou la cession des titres.

4. Processus de gestion

Le fonds Federal Obligations Court Terme étant un fonds nourricier du fonds maître Schelcher Short Term ESG, nous décrivons ci-dessous le processus de gestion du fonds maître.

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Lors de la construction du portefeuille, le gestionnaire tient compte des évaluations financières et extra-financières réalisées par l'équipe d'analystes crédit et d'analystes ESG. En outre, le gestionnaire ne peut investir dans les émetteurs appartenant aux différentes listes d'exclusions ESG (normes internationales, armes controversées, charbon, énergies fossiles).

A l'issue du processus de sélection des titres, le portefeuille doit présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à celle de son univers d'investissement. Ainsi, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement initial du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs.

Des contrôles sont mis en place pour s'assurer du respect des ratios exigés par le référentiel du label ISR (cf. chapitre 5 « Contrôles ESG »).

Le caractère ESG est ainsi pris en compte au niveau de chaque titre détenu mais également au niveau du portefeuille dans sa globalité.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille

Les critères relatifs au changement climatique sont intégrés à la notation ESG globale. La politique d'exclusion des sociétés impliquées dans le charbon et dans les énergies fossiles complète ce dispositif.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Les analystes ESG s'efforcent de couvrir au mieux l'ensemble des émetteurs dans lesquels les fonds sont investis. Le fonds peut toutefois investir dans des émetteurs non notés dans la limite de 10% de l'actif.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le process de gestion des fonds a peu évolué ces douze derniers mois. On peut souligner l'intégration de la politique relative aux énergies fossiles.

Dans le courant de l'année 2021, nous avons changé de fournisseur de données extra-financières et utilisons dorénavant les données fournies par Sustainalytics.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, le fonds Schelcher Short Term ESG n'est pas investi dans des organismes solidaires.

4.6 Le ou les fonds pratquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Oui, le fonds Schelcher Short Term ESG peut recourir au prêt-emprunt de titres.

Schelcher Prince Gestion a mis en place une activité de prêt-emprunt de titre en 2011. Cette activité porte exclusivement sur des prêts de titre, et SPG n'a pas recours à des emprunts. L'ensemble des titres prêtés a fait l'objet d'une évaluation ESG dans le cadre du processus d'investissement en vigueur au sein de Schelcher Prince Gestion. Un suivi mensuel présenté en comité des risques permet de s'assurer de la qualité ESG des titres reçus en garantie.

Les titres prêtés sont majoritairement des titres obligataires (sur la base des portefeuilles revus dans le cadre du présent contrôle, tous les titres prêtés sont des obligations). Néanmoins, dans le cas où des actions seraient prêtées, l'encadrement de la prestation permet le rapatriement des titres pour l'exercice des droits de vote.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Afin de réaliser son objectif de gestion et dans la limite d'une fois l'actif, le gérant peut recourir à des instruments dérivés, pour se couvrir contre le risque ou ajuster l'exposition du fonds. L'utilisation de produits dérivés ne doit pas avoir pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection extra-financière.

La société de gestion ne recourra pas à l'utilisation d'instruments dérivés pour initier des positions de vente à découvert sur des émetteurs éligibles au sein de l'univers ESG.

Ces instruments doivent également être utilisés en cohérence avec la politique ESG du fonds : la société de gestion ne pourra pas utiliser ces instruments lorsque leurs émetteurs ont été exclus suite à l'analyse extra-financière. Ainsi, les instruments dérivés n'altèrent pas la qualité ESG du portefeuille.

Types de dérivés :

- futures
- options
- swaps
- change à terme
- dérivés de crédit

Schelcher Prince Gestion a rédigé une Charte ESG d'utilisation des dérivés, telle que rédigée ci-dessous :

Préambule

Dans le cadre de la gestion de ses fonds, Schelcher Prince Gestion a recours aux dérivés « vanilles » afin d'optimiser le positionnement en risk ex ante des différents fonds.

L'approche adoptée par la société de gestion concerne d'une part une couverture sur des indicateurs de risque spécifiques, mais aussi une couverture en risque global en termes d'Expected Loss ex ante en absolu ou en relatif par rapport à l'indice de référence de chacun des fonds.

Couvertures sur des indicateurs spécifiques

Les fonds ont recours aux dérivés afin d'ajuster l'exposition à certains indicateurs de marché spécifiques :

- Sensibilité au taux ou risque en duration : l'utilisation de dérivés de taux (futures et options) est réalisée sur différentes zones géographiques et différents ténors afin d'assurer que l'exposition en taux soit bien conforme à la stratégie d'investissement
- Sensibilité crédit : les dérivés de crédit (indices sur CDS et options sur Indices sur CDS) permettent de piloter l'exposition globale des fonds en risque de crédit
- Véga ou sensibilité à la volatilité : les dérivés de volatilité sont utilisés afin de s'assurer que le risque en volatilité n'est pas dénaturé du fait des positions en bilan
- Sensibilité action : les dérivés actions sont exploités pour calibrer le risque action.

Couvertures en risque global

Les stratégies de gestion déployées par Schelcher Prince Gestion sont systématiquement analysées et calibrées sous un angle risque/reward ou Expected Loss/ Expected Return

Le processus de gestion mis en place consiste à subdiviser chaque fonds en stratégies. Pour chacune d'entre elles, un scénario central est quantifié (Base Case Scenario) et un scénario raisonnable du pire (Worst Case Scenario) chiffré.

Chacune des stratégies a donc un profil de risque et de gain qui lui est propre, néanmoins l'agrégation globale des profils pondérés par les expositions allouées à chacune d'entre elle aboutit à un profil global du portefeuille. Ce profil est au cœur de nos préoccupations car il matérialise le potentiel de hausse sur un horizon donné versus le risque de baisse.

Une optimisation de ces expositions permet par conséquent de piloter ces deux éléments dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et de manière soutenable.

Philosophie ESG inhérente à l'utilisation des dérivés

Au sein de Schelcher Prince Gestion, le bilan des fonds (financement direct en dettes ou actions) est réalisé conformément aux directives du label ISR, dans une logique de maximisation de la notation moyenne ESG des portefeuilles sous gestion.

Le hors-bilan (incluant les dérivés) est exploité afin de calibrer/ajuster le positionnement financier des fonds dans un esprit d'optimisation systématique du couple Expected Return/Expected Loss.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Dans une optique de diversification de la gestion de ses liquidités et de ses placements, le fonds peut investir jusqu'à 20% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA et Fonds d'investissement de droit étranger.

Les fonds externes sur lesquels des investissements sont réalisés font l'objet d'une présentation au RCCI pour validation.

5. Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Concernant le fonds maître, en fin d'exercice, le commissaire aux comptes des fonds, au-delà de la certification formelle des fonds et de ses diligences légales, vérifie la pertinence des choix d'investissement au regard des critères ISR tels que définis dans les différents documents d'information des fonds du présent Code de Transparence (Prospectus AMF). En outre, le responsable du contrôle interne effectue un contrôle de conformité régulier afin d'assurer la continuité du respect des critères ISR dans les choix d'investissement effectués par le gérant. Un rapport RCCI sur la bonne application de la stratégie ESG du FCP est réalisé et est disponible sur demande.

Le contrôle permanent de Federal Finance Gestion réalise en complément un contrôle régulier quant au respect des contraintes réglementaires et statutaires du fonds nourricier.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des fonds maître est évaluée par les indicateurs du reporting d'impact ESG, disponible sur le site Schelcher Prince Gestion. La qualité extra-financière est également mesurée, chaque mois, par la note ESG globale de chaque fonds et par le taux de couverture qui doit être supérieur à 90%.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Les indicateurs portent sur :

- la performance environnementale, par exemple l'intensité carbone
- la performance sociale, par exemple l'accidentologie
- la performance en matière de gouvernance, par exemple la féminisation des instances dirigeantes
- la performance en matière de droits de l'homme, par exemple le pourcentage d'entreprise ayant une politique Droits de l'homme.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Les informations relatives au fonds Federal Obligations Court Terme ESG (DICI/Prospectus/Rapport de gestion) ou plus généralement à la politique d'investissement et à la démarche ESG de Federal Finance Gestion (Politique d'Investissement Responsable, Politique d'Engagement, critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance et éthiques) peuvent être consultées sur le site internet de Federal Finance Gestion et dans le rapport annuel du fonds.

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION - 1 Allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives au fonds, contacter la Société de gestion au n° 09 69 32 88 32

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les résultats de la politique de vote et de la campagne d'engagement de Federal Finance Gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Ces documents sont accessibles via le lien suivant : [Federal Finance Gestion](#)

7. Glossaire

DEFINITIONS

Critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance.

- Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
- Dimension Sociale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

ISR

« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013)

Emetteurs

Ensemble des entités (entreprises, Etats, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

APPROCHES

Sélection ESG

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- best-in-class : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- best-in-universe : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
- best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématiques ESG

Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima

certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

Exclusion

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

- EXCLUSIONS NORMATIVES

Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.

- EXCLUSIONS SECTORIELLES

Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.

Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

Engagement

Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

Impact investing ou investissement à impact

Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable. En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Intégration ESG

L'intégration ESG consiste pour un gérant à prendre en considération des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées et a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.